

De Creutzwald à Boulay

DENTING

# Projet d'éoliennes : trois en moins et aucune sur le Ban Saint-Jean

Odile BOUTSERIN



L'ancienne cité des officiers du Ban Saint-Jean. Photo prise en 1986. Photo DR/Michel Mansuy /DR Michel Mansuy

Le projet d'implantation de six éoliennes sur le territoire de Denting et notamment au Ban Saint-Jean est revu à la baisse, à la satisfaction de l'Association franco-ukrainienne. Celle-ci poursuit les démarches afin de faire classer le site, autrefois camp de prisonniers et mouvoir de la 2<sup>nd</sup>e Guerre mondiale.

Sur les six éoliennes initialement prévues par la société RWE, trois sont supprimées, celles-là mêmes qui devaient être implantées au Ban Saint-Jean, cette zone en friche d'une centaine d'hectares et appartenant au village de Denting. « Un premier mât devait être érigé près du petit château d'eau. Cela ne se fera pas à cause du milan royal, une espèce de rapace protégée. Les deux autres éoliennes étaient prévues près du château d'eau, dans le champ de vision de la stèle du souvenir, et derrière le parking », situe Bruno Doyen, président de l'Afu (Association franco-ukrainienne). De ce fait, aucun "moulin à vent" ne concernera le Ban Saint-Jean. Les trois restants seront implantés sur des terrains voisins et privés.

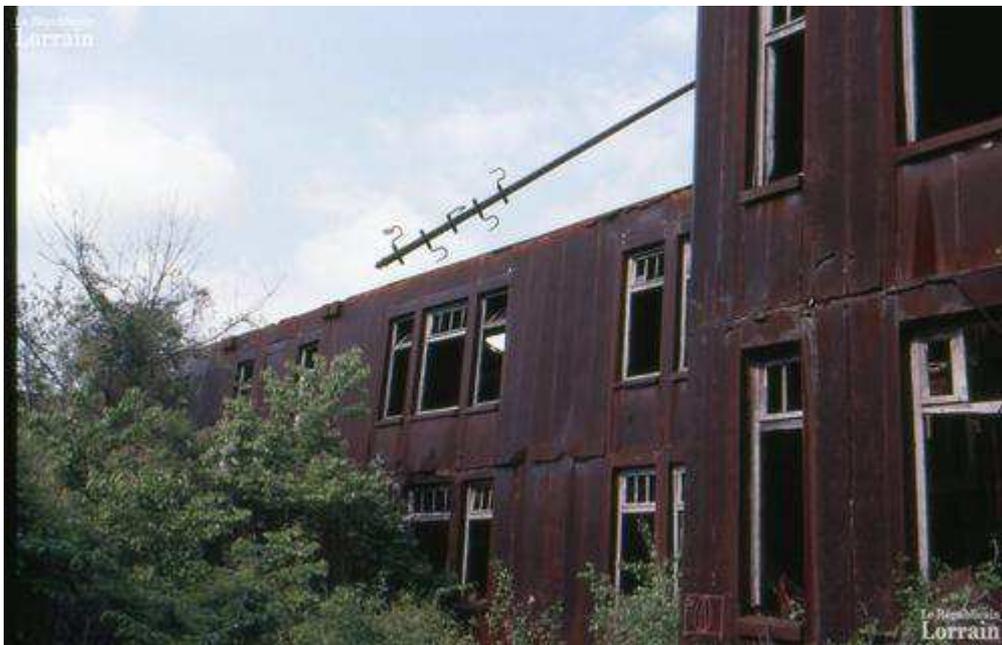
- Instaurer une zone sacrée

Une satisfaction donc pour ces bénévoles qui défendent bec et ongles le souvenir et le respect de cet ancien camp militaire au riche passé. « En partenariat avec l'Onac (Office national des anciens combattants et victimes de guerre), nous souhaitons instaurer et faire classer un périmètre sacré de 500 mètres autour de la stèle » dédiée aux victimes de ce camp de prisonniers.

« Nous nous rapprocherons aussi de la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) pour nous aider à estimer la valeur architecturale et établir un diagnostic de l'état de ces maisons, voir ce qui peut être conservé ou pas. Un classement de cette zone nous protégera pour toujours », espère le président de l'Afu.

« Il ne faut pas oublier que ces bâtiments sont des vestiges de la ligne Maginot », rappelle Gabriel Becker, le vice-président, comme pour souligner l'importance de ne pas tout démolir au risque d'y voir s'y installer d'autres projets tels que des panneaux photovoltaïques « et attiser l'intérêt mercantile de certains ».

Pour le président Doyen, le Ban Saint-Jean doit devenir un lieu d'accueil et de mémoire historique. Il est clair que l'Afu veut continuer « à graver dans le marbre l'histoire du Ban Saint-Jean ».



Les anciens baraquements qui ont servi de dortoirs aux prisonniers russes et ukrainiens pendant la Seconde Guerre mondiale. Ils ont été démolis en 1994. Photo DR/Michel Mansuy /DR Michel Mansuy



Les anciennes maisons d'officiers du Ban Saint-Jean (photo prise en 1986). Elles seront ensuite inoccupées puis l'armée procédera au décalottage des tuiles en 1994. Photo DR/Michel Mansuy



L'Association franco-ukrainienne entend faire classer le site du Ban Saint-Jean pour s'assurer qu'aucune éolienne n'y sera installée, comme ici à Boulay-Moselle. Photo archives RL